

ressources°

Consultants Finances



Ondres



Analyse financière rétro-prospective

Réunion publique – 08 septembre 2026



■ Le déroulé de notre présentation

1

Comprendre le vocabulaire

Quelques notions simples pour suivre la suite : la « chaîne de l'épargne », la règle d'or du budget, les indicateurs de santé financière.

2

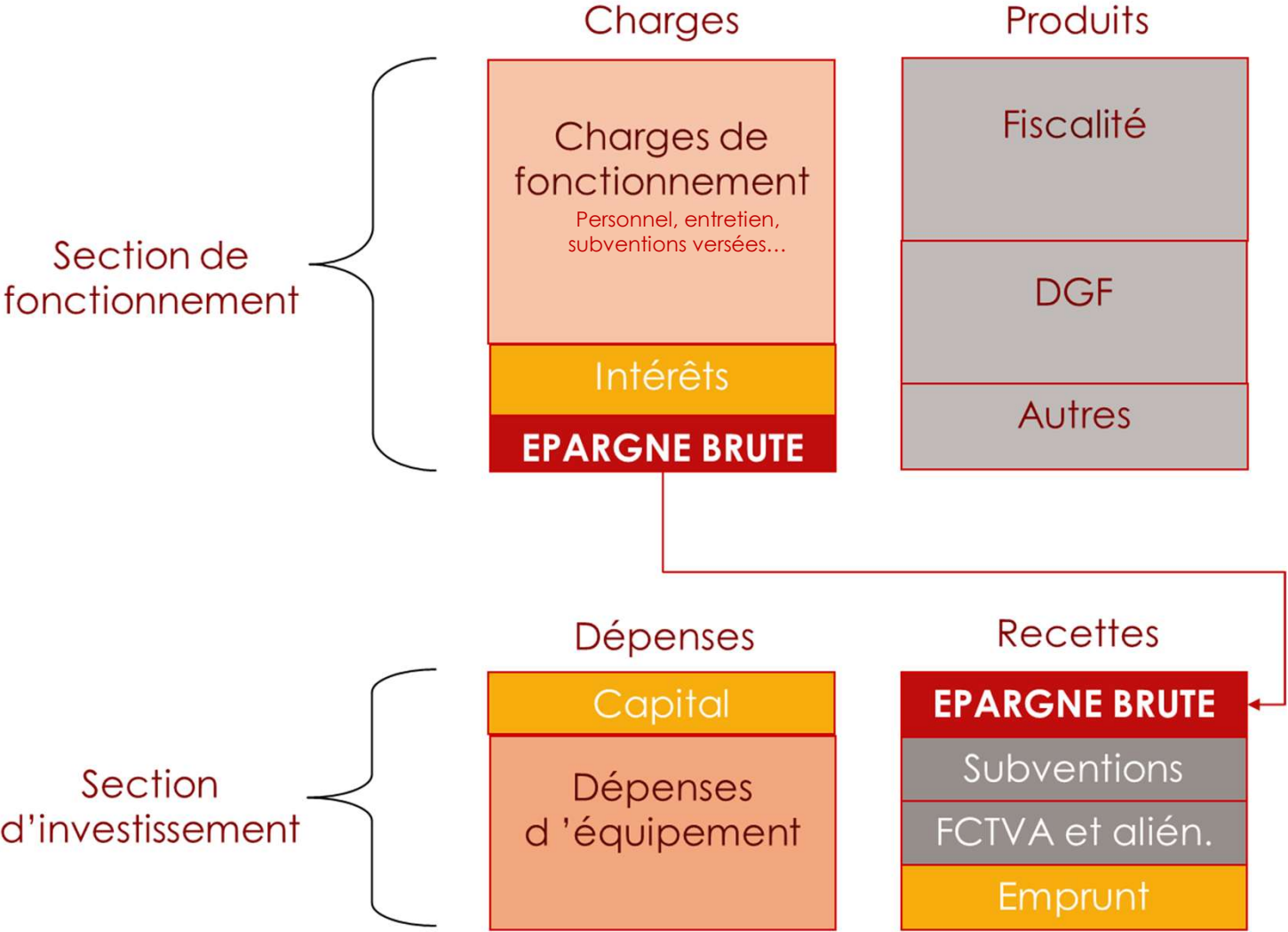
D'où venons-nous ?

Le bilan financier de la commune sur la période 2020-2025 : charges, recettes, fiscalité, investissement, dette.

3

Où allons-nous ?

Les projections 2026-2032 si rien ne change, et les leviers d'action possibles pour redresser la situation.



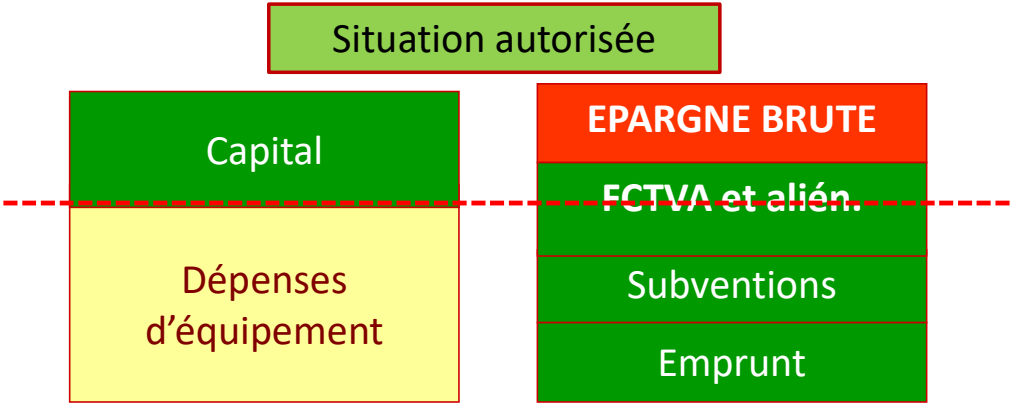
À retenir

L'épargne nette, c'est à dire l'épargne disponible après remboursement du capital de la dette par l'épargne brute, est l'argent que la commune peut consacrer à ses projets sans avoir besoin d'emprunter davantage.

Plus elle est élevée, plus la commune a de marges de manœuvre.

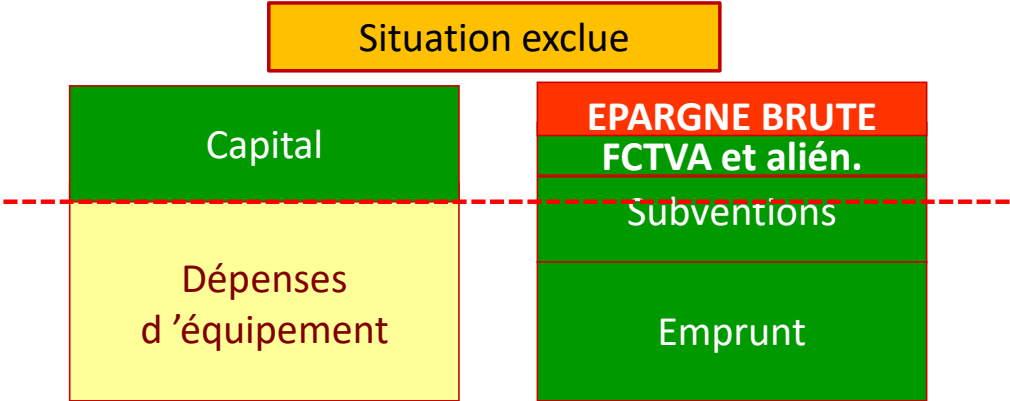
1. L'équilibre annuel → obligation légale

La commune doit être en mesure de rembourser le capital de sa dette avec les ressources dégagées par la section de fonctionnement majorées, si besoin, de certaines recettes d'investissement (FCTVA, cessions).
En aucun cas, la commune ne peut rembourser le capital de sa dette avec les subventions d'investissement reçues ou avec de l'emprunt.
Le budget serait alors déséquilibré et rejeté par la Préfecture.



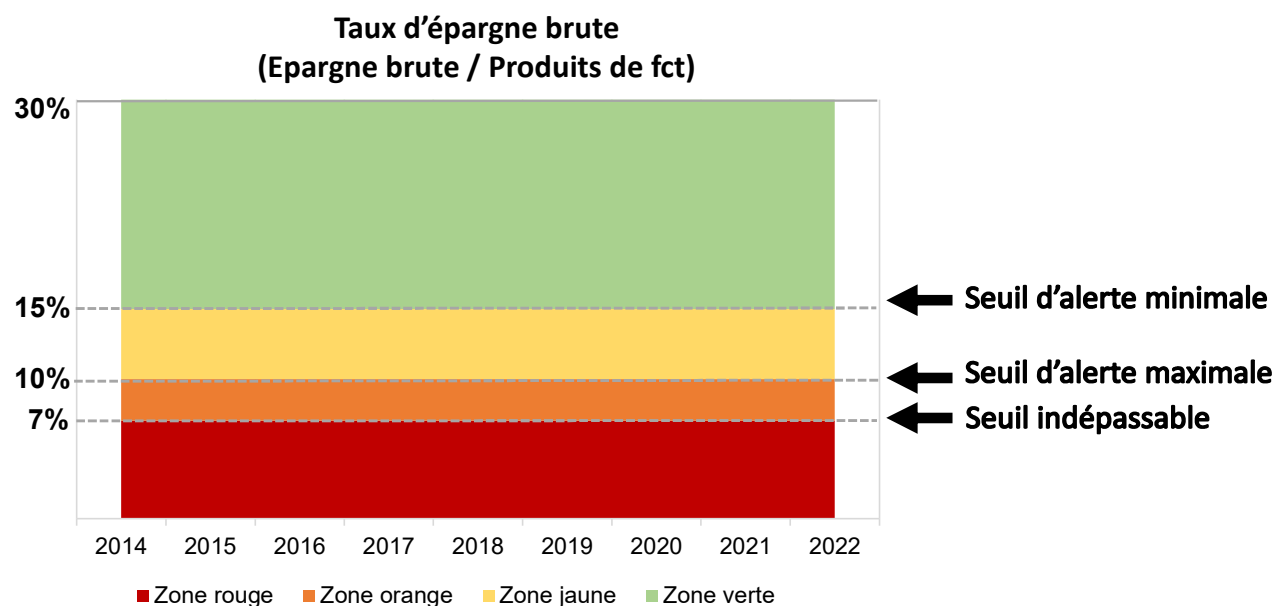
1. L'équilibre annuel → obligation légale

La commune doit être en mesure de rembourser le capital de sa dette avec les ressources dégagées par la section de fonctionnement majorées, si besoin, de certaines recettes d'investissement (FCTVA, cessions).
En aucun cas, la commune ne peut rembourser le capital de sa dette avec les subventions d'investissement reçues ou avec de l'emprunt.
Le budget serait alors déséquilibré et rejeté par la Préfecture.



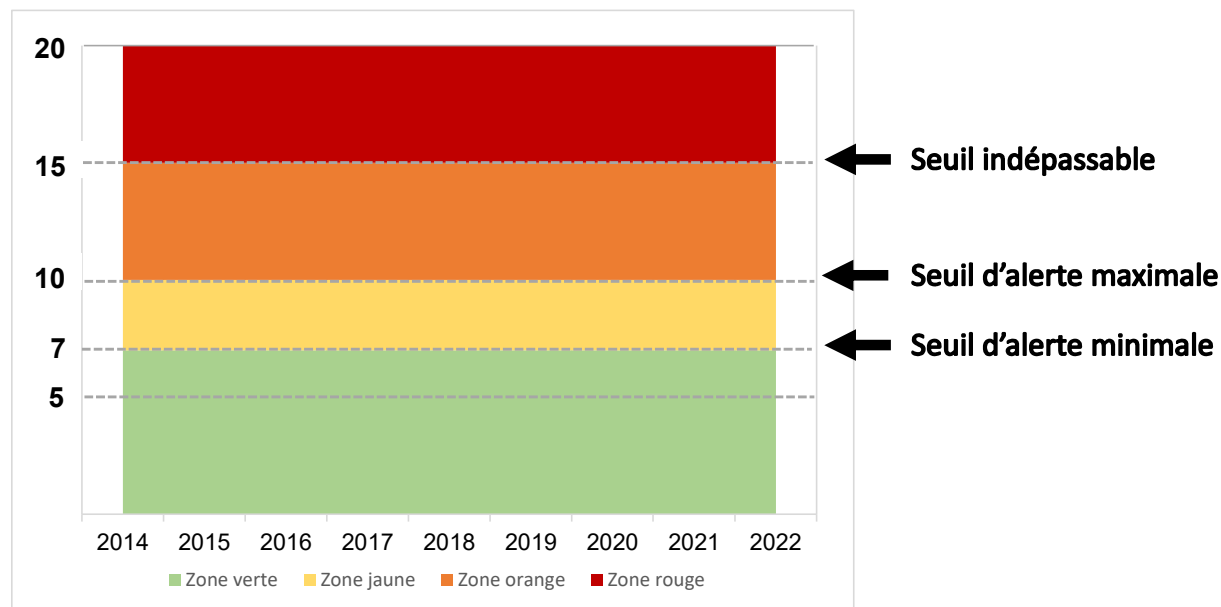
1. L'équilibre annuel → indicateur de solvabilité

- La collectivité dégager-t-elle un niveau suffisant d'épargne brute au regard du niveau de ses recettes de fonctionnement ?
- Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir).



2. L'équilibre pluriannuel → indicateur de solvabilité

- La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ?
- Le ratio de désendettement (encours de dette/épargne brute) indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.





2020 - 2025

Rétrospective : que nous apprennent les cinq dernières années ?

Nous allons regarder ensemble l'évolution de l'épargne, des charges, des recettes, de la fiscalité, de l'investissement et de la dette de la commune.

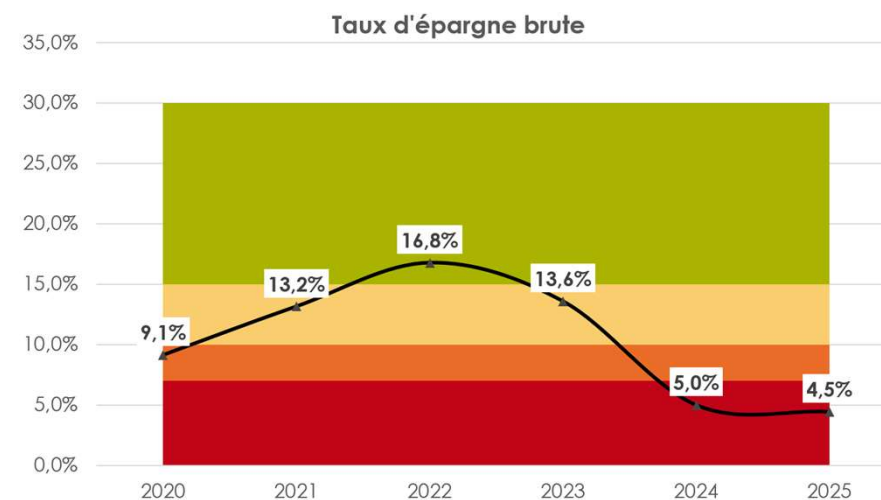
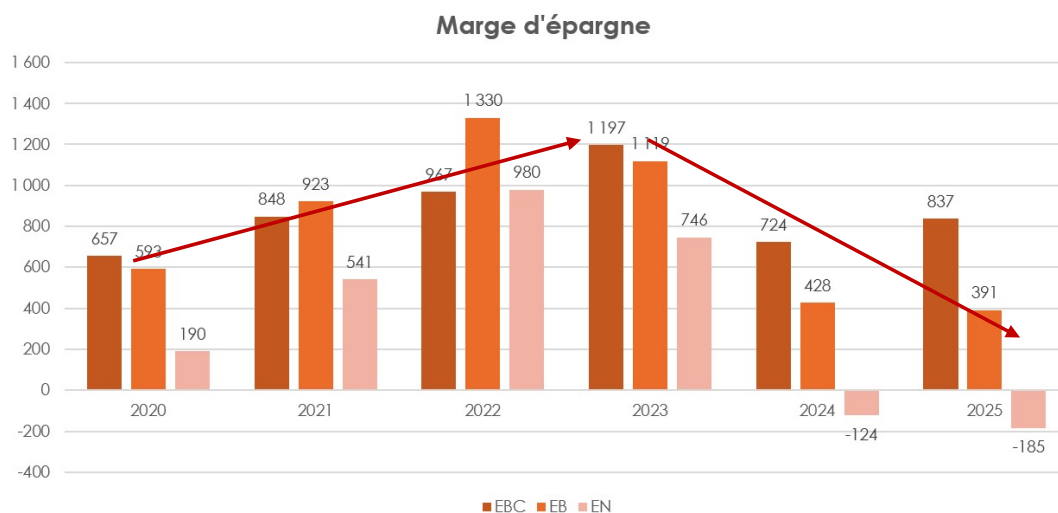
■ L'épargne de la commune se dégrade depuis 2023

Epargne nette négative depuis 2024

L'épargne nette devient négative en 2024 et 2025 : la commune ne dégagne plus aucune ressource propre pour investir. La subvention exceptionnelle versée au budget camping (230 k€) accentue la baisse de 2025.

17 % → 4,5 %

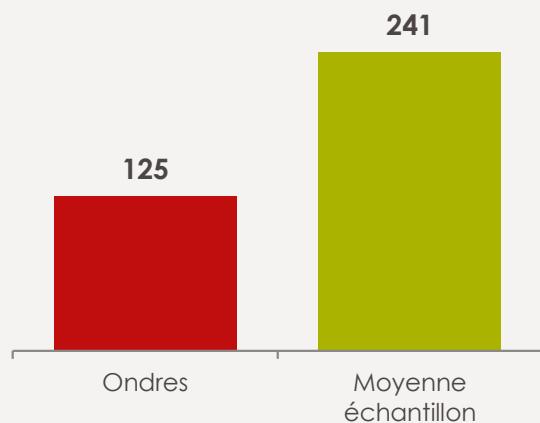
Taux d'épargne brute : de 17 % en 2022 à 4,5 % en 2025 (le seuil d'alerte de 7 % est franchi dès 2024).



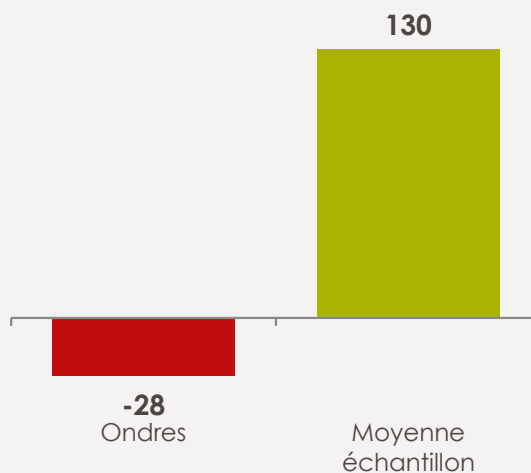
■ Des marges d'épargne nettement plus faible que les communes comparables

Comparaison avec un échantillon de communes de 5 000 à 7 500 habitants aux profils similaires (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques) — données 2025.

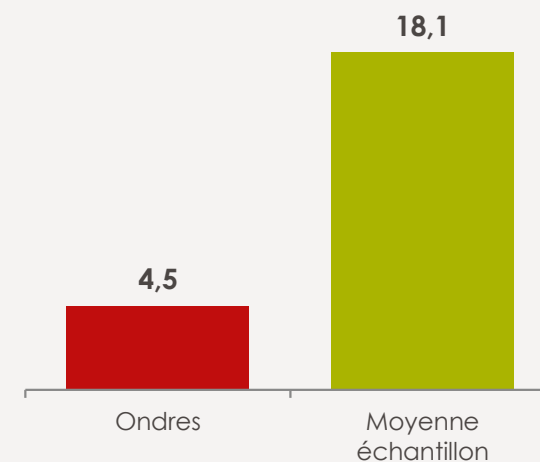
Excédent brut courant (€ / hab.)



Épargne nette (€ / hab.)



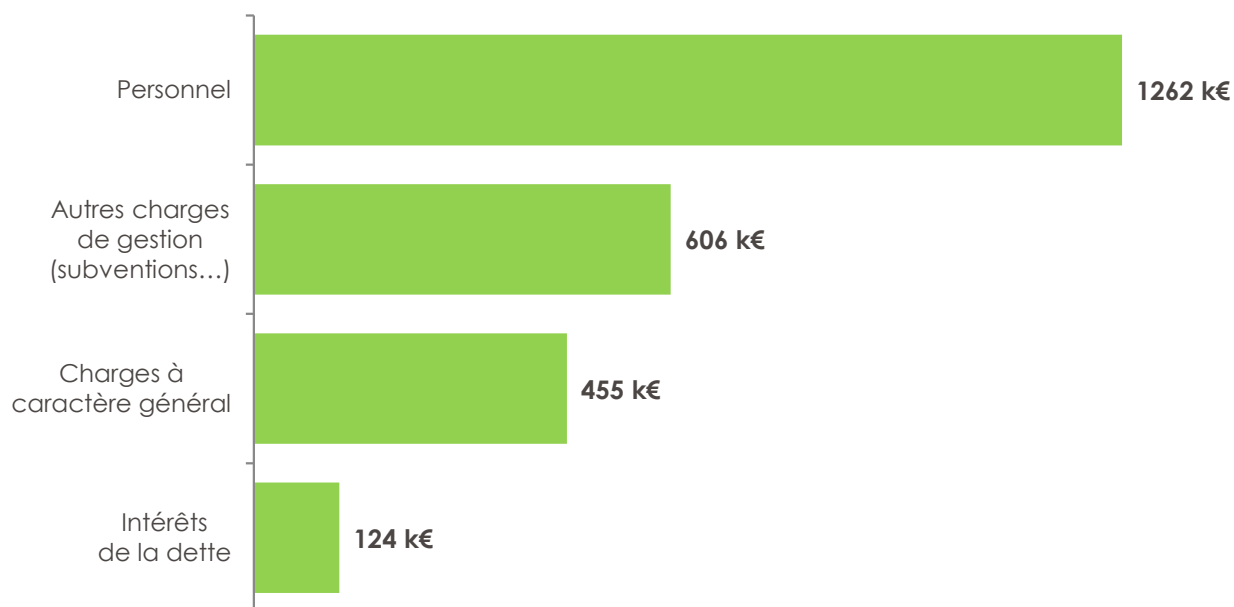
Taux d'épargne brute (%)



■ De combien les charges de fonctionnement ont-elles augmenté ?

Entre 2020 et 2025, les charges de fonctionnement ont augmenté de 2,5 M€, soit +7,3 %/an (+4,8 %/an hors inflation) - un rythme supérieur à celui des recettes.

Décomposition de l'évolution des charges de fonctionnement entre 2020 et 2025



Personnel : +6,1 %/an

Portée par les contractuels (+14,4 %/an) et les cotisations retraite/URSSAF.

Contrats et Énergie : +8,4%/an et +6,5 %/an

La flambée des prix de l'électricité pèse sur les charges à caractère général.

Participations obligatoires : SDIS +5,3%/an et syndicats +24,1 %/an

La cotisation au syndicat de mobilité connaît une très forte progression +300 k€ sur la période.

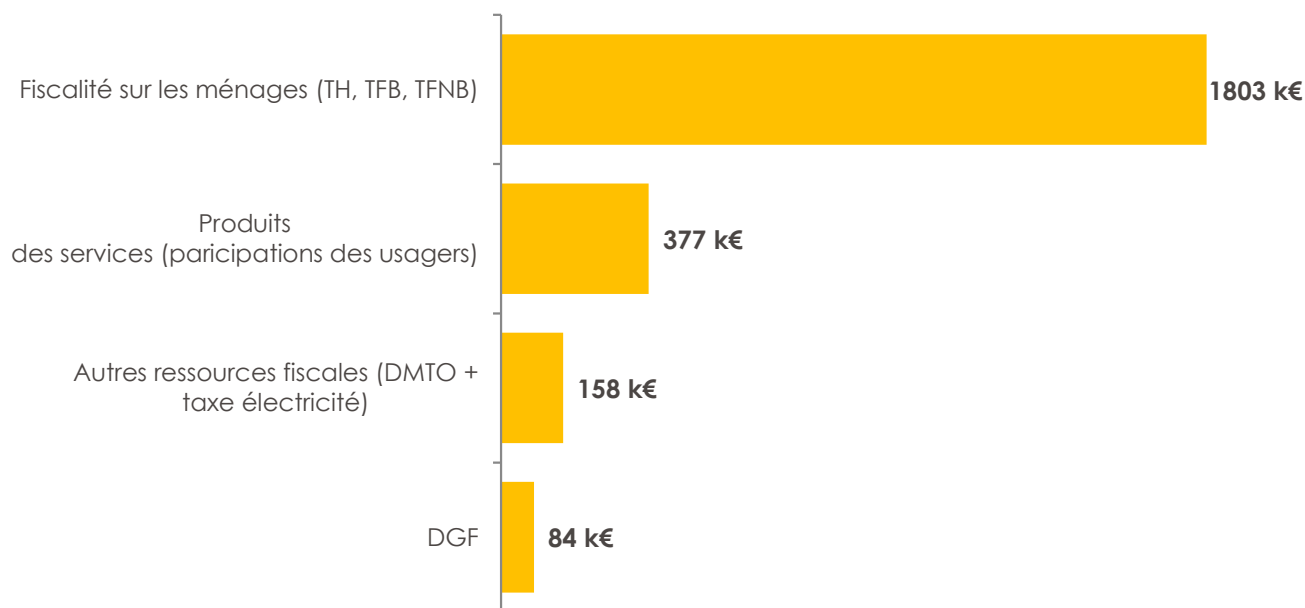
1 188 €/hab.

Charges de fonctionnement 2025, soit +21,7 % au-dessus de la moyenne de l'échantillon.

■ Des recettes dynamiques, mais qui ne suffisent plus à compenser la croissance des charges

Les produits de fonctionnement ont progressé de 2,3 M€ sur la période (+6,2 %/an), mais à un rythme resté inférieur à celui des charges.

Décomposition de l'évolution des produits de fonctionnement entre 2020 et 2025



Rétrospective 2020-2025

Une croissance particulièrement dépendante de la fiscalité (80%)

Des livraisons de logements qui ont assuré une croissance des bases ménages mais aussi une revalorisation des bases élevée du fait de l'inflation. Une augmentation des taux d'imposition de FB de 23% en 2022.

Des dotations de l'Etat (DGF) qui représentent près de 15% du budget mais qui n'évoluent pas

Les contraintes financières de l'Etat entraînent une baisse des dotations versées aux collectivités locales.

Un écart qui se creuse en fin de période

Les recettes progressent de 3,2%/an depuis 2023 alors que les charges augmentent de +8,5%/an : c'est l'effet de ciseau.

1 298 €/hab.

Produits de fonctionnement 2025, soit +6,7 % au-dessus de la moyenne de l'échantillon.

Commune d'Ondres — Réunion publique

■ Une fiscalité déjà fortement sollicitée

Pour compenser des bases fiscales plus faibles que la moyenne, la commune applique déjà des taux d'imposition élevés.

-24 %

Bases nettes de foncier bâti par habitant, très inférieures à la moyenne de l'échantillon (2024) (998 €/hab contre 1 315 €/hab)

+30 %

Taux de foncier bâti supérieur à la moyenne : la commune compense la faiblesse de ses bases. (53,58% contre 40,98%)

+20 %

Effort fiscal supérieur à la moyenne de l'échantillon (2025).

+13 %

Revenu imposable par habitant supérieur à la moyenne de l'échantillon (2025).

■ Un programme d'investissement ambitieux, financé par l'emprunt

21,1 M€ investis en 6 ans (3,5 M€/an), avec des pics en 2023 et 2024 (5,8 M€ et 7,2 M€) portés par la livraison du groupe scolaire, de la maison de la chasse et de la maison de la jeunesse.

587 €/hab./an

Dépenses d'investissement hors dette, soit +57 % par rapport à la moyenne de l'échantillon (370 €/hab.).

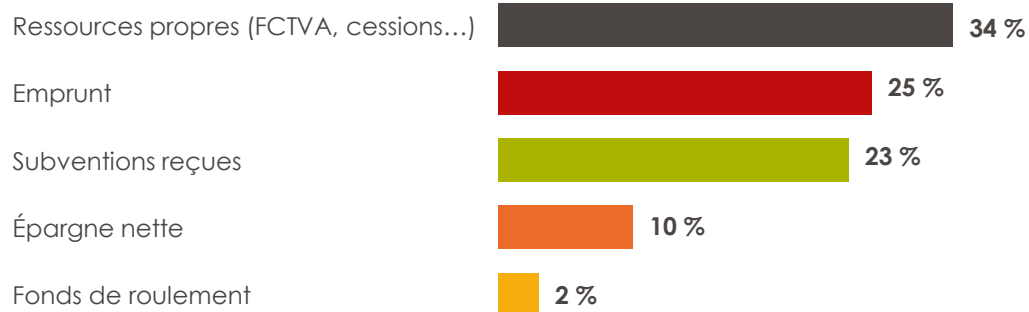
10,1 %

Part de l'épargne nette dans le financement des investissements sur la période (2,1 M€ en 6 ans).

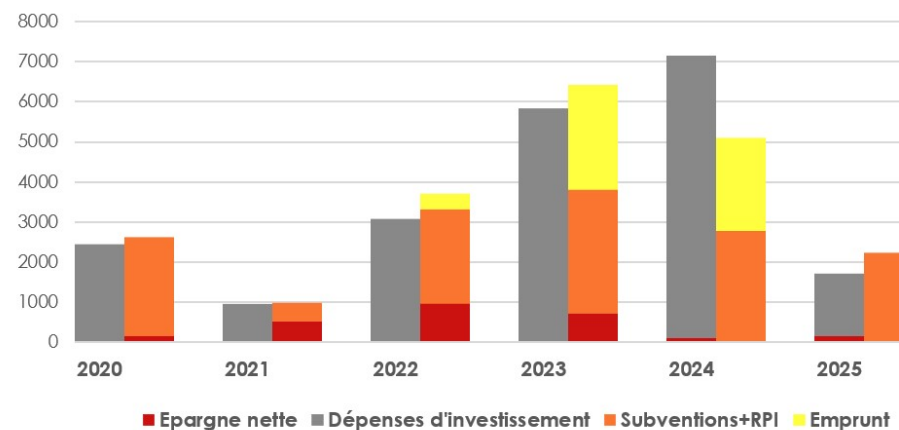
25 %

Part financée par l'emprunt, avec deux emprunts importants en 2023 (2,6 M€) et 2024 (2,3 M€).

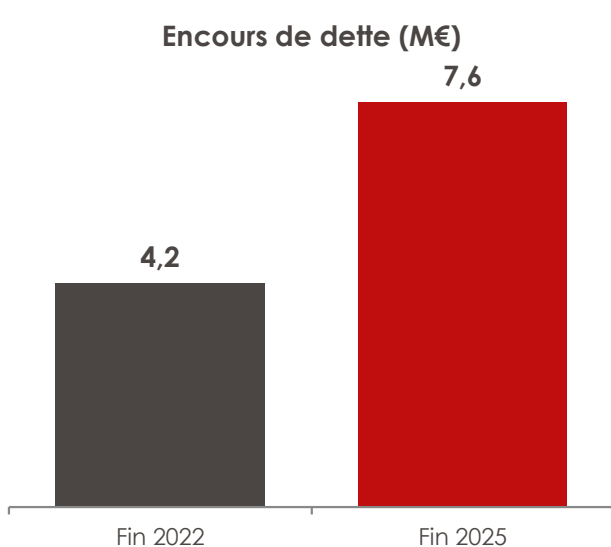
Comment l'investissement a-t-il été financé (2020-2025) ?



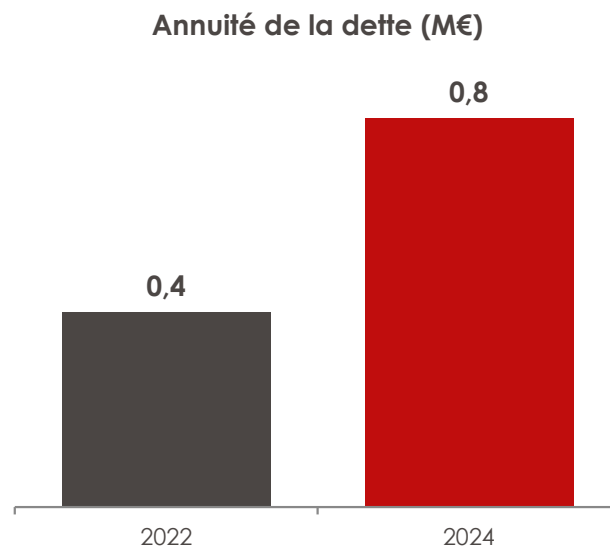
Financement des investissements



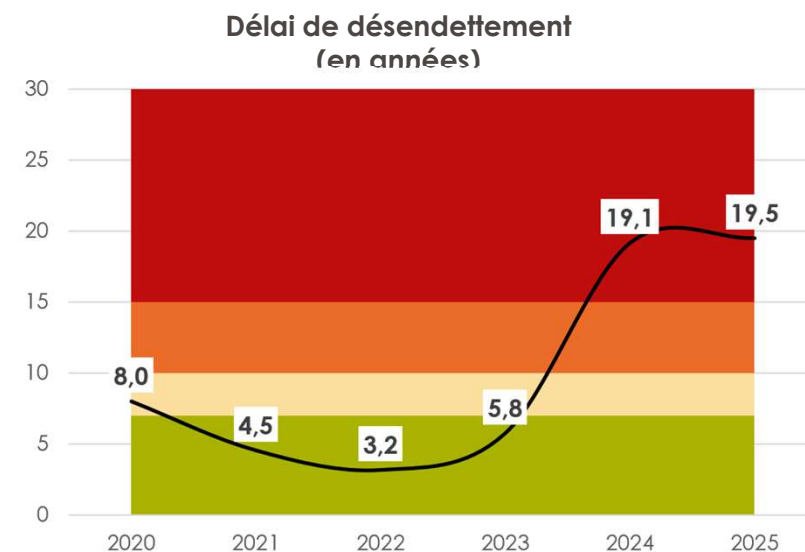
■ Conséquence : un endettement qui s'envole



Presque doublé en 2 ans : +46 % par rapport à la moyenne de l'échantillon en 2025.



Le remboursement annuel double lui aussi, pesant directement sur l'épargne.



De 5,8 ans en 2023 à 19,5 ans en 2025 : la commune dépasse les seuils d'alerte usuels. Sans la subvention au budget annexe Camping, le délai dépasse toujours 12 années en 2025.

■ Synthèse rétrospective : une situation financière qui se fragilise

Malgré une bonne dynamique des bases fiscales, la situation financière de la commune s'est fortement dégradée depuis 2022-2023. La dynamique des charges de fonctionnement en hausse, combinée à l'augmentation importante de l'endettement conduisent à une épargne nette négative depuis 2024.

1

Une épargne qui s'effondre

Les charges progressent plus vite que les recettes depuis 2022 : l'épargne nette devient négative dès 2024.

2

Un endettement qui double

La forte hausse des investissements entre 2022 et 2024 a nécessité un fort recours à l'emprunt faisant passer le délai de désendettement de 6 à 19 ans.

3

Un fonds de roulement épuisé

Mobilisé pour financer les investissements, il n'est plus une ressource suffisante pour l'avenir.



2026—2032

Prospective : où allons-nous si rien ne change ?

Nous avons projeté l'évolution des comptes de la commune jusqu'en 2032, sur la base d'hypothèses réalistes de population, de charges, de recettes et d'investissement.

■ Les hypothèses retenues pour la projection 2026-2032



Démographie & logements

Maintien d'une dynamique de livraison de logements : bases de foncier bâti +1,4 %/an en évolution physique. Augmentation de la population de 200 habitants/an



Recettes de fonctionnement

+2,4 %/an en moyenne, portées par la fiscalité (+3,2 %/an) et la DGF (+4,7 %/an).



Charges de fonctionnement

+2,3 %/an hors intérêts, avec un pic en 2027-2028 lié à la hausse des cotisations CNRACL.



Programme d'investissement

12 M€ testés entre 2026 et 2032 (1,7 M€/an, dont 0,5 M€/an pour l'entretien du patrimoine), financés à 30 % par des subventions.

■ Le scénario « au fil de l'eau » : une trajectoire qui reste dans le rouge

Si aucune mesure nouvelle n'est prise, les hypothèses retenues ne permettent pas de rétablir la situation financière de la commune.

Épargne nette négative

Durablement négative sur toute la période (sauf en 2026, grâce à une recette exceptionnelle).

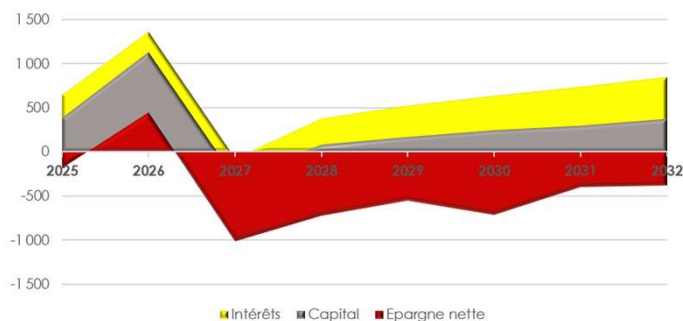
> 30 ans

Délai de désendettement dès 2027, très au-dessus des seuils d'alerte.

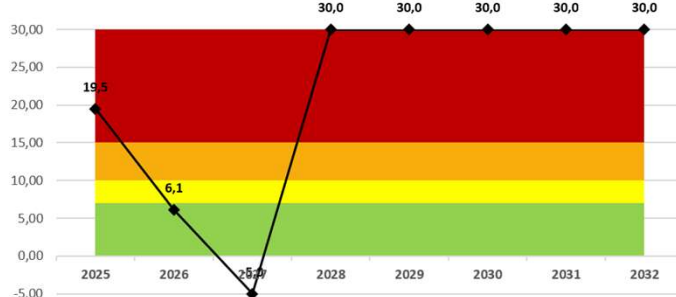
1 % à 3,7 %

Taux d'épargne brute sur toute la période, restant sous le seuil d'alerte (7 %).

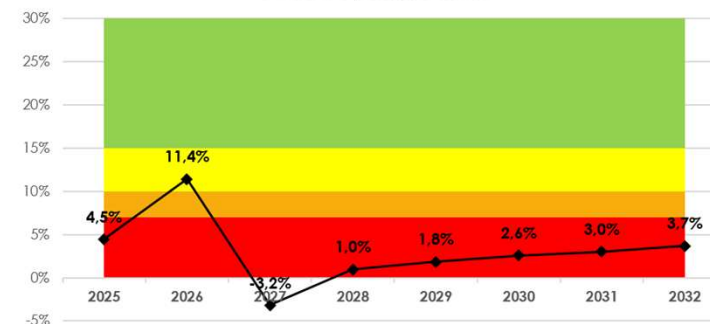
Marges d'épargne



Délai de désendettement



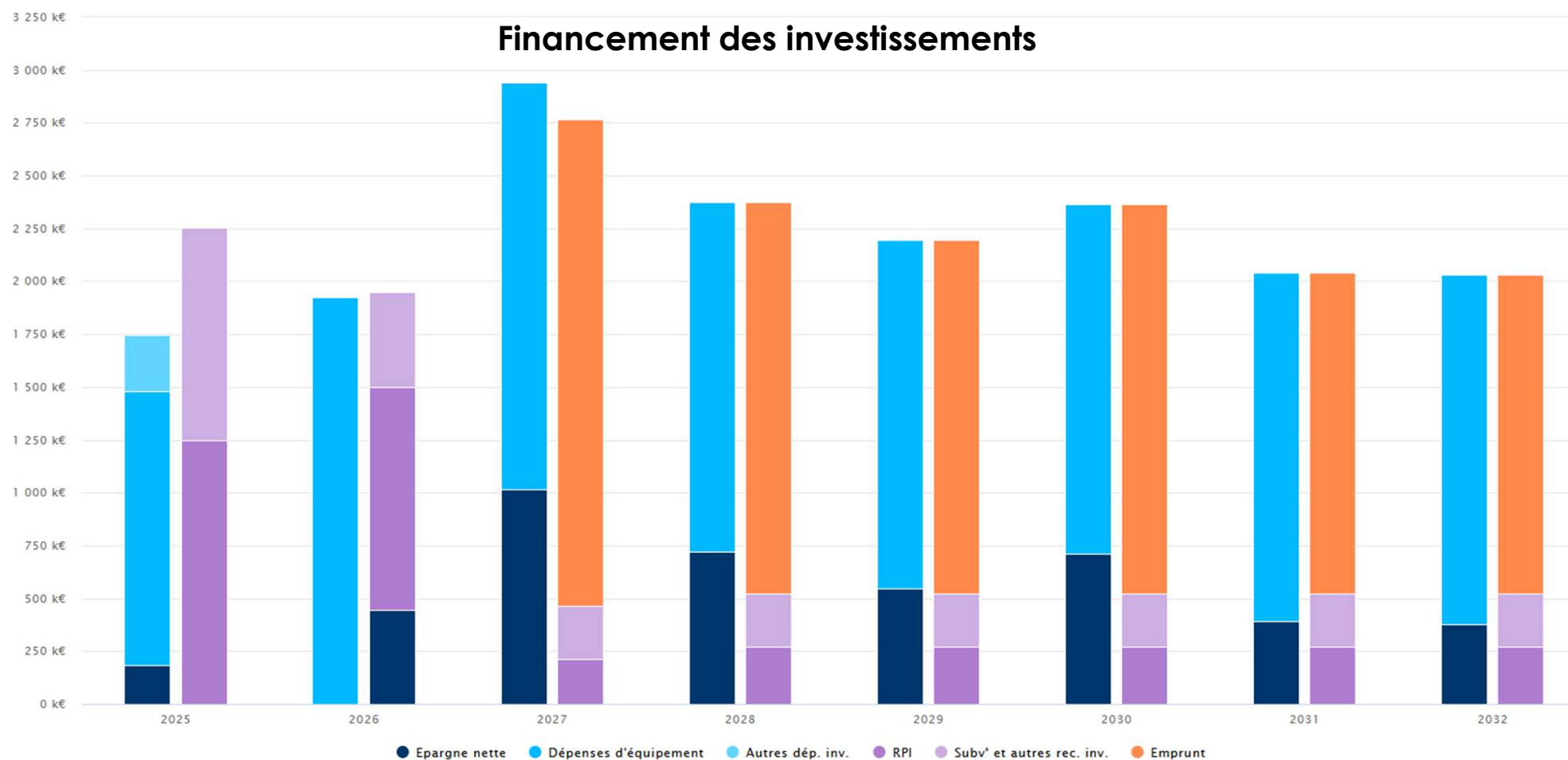
Taux d'épargne brute



Dès 2027, une situation légalement intenable

La commune se trouverait en situation de déséquilibre légal, elle ne peut plus rembourser sa dette avec ses ressources propres.

■ Le scénario « au fil de l'eau » : une situation légalement intenable dès 2027



■ Trois leviers possibles pour redresser la situation

Chaque scénario alternatif vise à reconstituer une épargne nette de **500 k€ en 2032**, permettant d'autofinancer les dépenses d'entretien du patrimoine.

3 leviers ont été testés :

1

Agir sur la fiscalité

+13 % sur les taux d'imposition en 2027 (le taux de foncier bâti passerait de 53,58 % à 60,55 %).

2

Maîtriser les charges

Limiter la hausse des charges de fonctionnement à +1,2 %/an au lieu de +2,3 %/an, soit ~0,7 M€ d'économies.

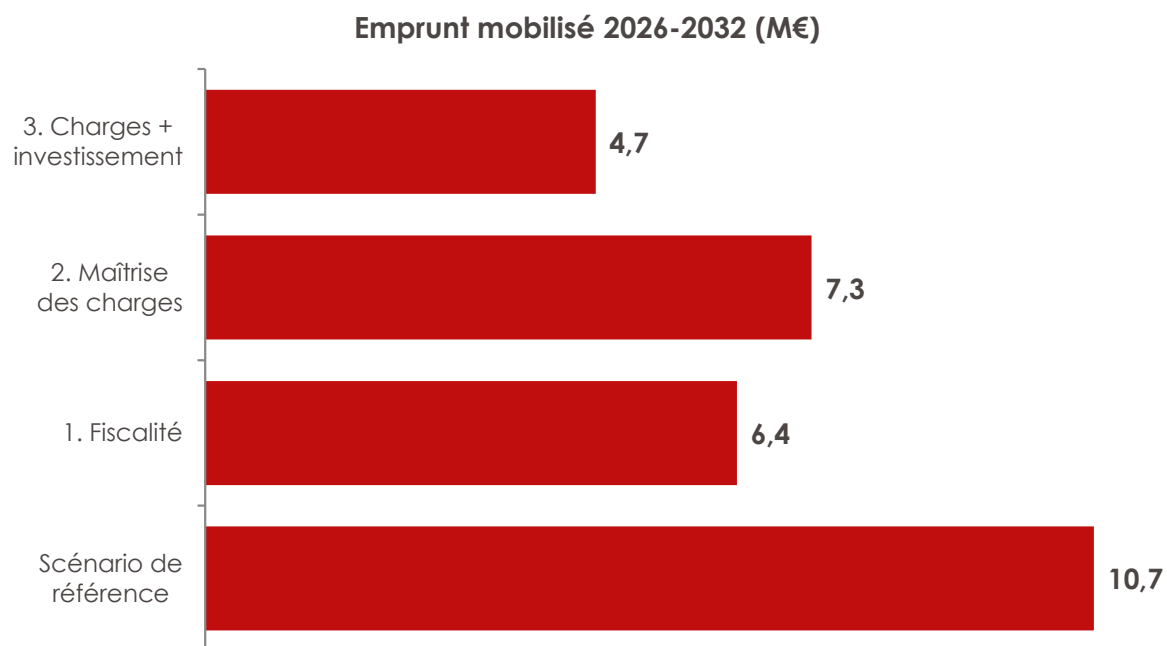
3

Maîtriser les charges + réduire l'investissement

Maintenir une économie de charges de l'ordre de 500 k€ (évolution moyenne 1,4%/an), et réduire le programme d'investissement de 500 k€/an à partir de 2027.

■ Quel effet des leviers sur l'emprunt et la dette ?

Comparaison du volume d'emprunt à mobiliser entre 2026 et 2032, selon le scénario retenu.



Augmentation de l'annuité de la dette

3. Charges + investissement **+ 60 k€**

2. Maîtrise des charges **+ 220 k€**

1. Fiscalité **+ 160 k€**

Référence **+ 400 k€**

■ Ce qu'il faut retenir

- 1 La situation financière de la commune se dégrade nettement depuis 2022-2023 : épargne en baisse, dette qui double.
- 2 Sans mesure nouvelle, la trajectoire devient légalement intenable dès 2027.
- 3 Plusieurs leviers existent — fiscalité, maîtrise des charges, ajustement de l'investissement — chacun avec ses effets propres.
- 4 Une combinaison de ces leviers sera vraisemblablement nécessaire pour restaurer des marges de manœuvre durables.
- 5 Le conseil municipal devra arbitrer entre ces options dans les prochains mois.

Merci de votre attention - place à vos questions

Pierre-Emmanuel HUET — Consultant sénior manager —
Ressources Consultants Finances